

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT et Kristina STOJANOVIC.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	47

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-04-09A Budget GEMAPI – Compte administratif 2025

Rapporteur : Annick PRENAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2025-03-06C2 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025.

L'année 2025 a été marquée par l'arrivée d'une alternante en master 2.

L'année 2025 n'a pas fait l'objet de travaux en rivière si ce n'est quelques entretiens ponctuels de berges et d'embâcles.

L'année 2025 a été marquée par le lancement de plusieurs études, notamment :

- l'étude de danger et l'élaboration du dossier réglementaire pour la régularisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (90) en système d'endiguement
- l'étude de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars
- l'élaboration du diagnostic des affluents de l'Allaine et la Bourbeuse a été réalisé en 2024 et permettra d'aboutir en 2026 sur un programme pluriannuel de gestion et d'entretien des cours d'eau

Le projet de restauration hydromorphologique de la Bourbeuse en lien avec SNCF Réseau et GBCA n'a pas progressé. Il est toujours au stade d'avant-projet et de négociations foncières à la fin d'année 2025.

Grandes lignes du CA 2025 (hors RAR et reprise de résultat 2024)

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	24 204,58 €
60	Achat & variation de stocks	1 128,56 €
61	Entretien et réparations	9 040,16 €
62	Autres services extérieurs	14 035,86 €
Chap. 012	Charges de personnel & frais assimilés	132 189,70 €
Chap. 014	Impôts & taxes	6 247,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	12 820,07 €
Chap. 66	Charges financières	3 343,09 €
Chap. 042	Amortissement	51 138,42 €
Total des dépenses en fonctionnement		229 942,86 €
Recettes		
Chap. 731	Impôts & taxes (GEMAPI)	269 868,00,00 €
Chap. 74	Dotations subventions & participations	13 512,00 €
Chap. 42	Opérations ordre transfert entre sections	18 752,00 €
Total des recettes de fonctionnement		302 132,00 €

➔ **Le budget de fonctionnement est en excédent de 72 189,14 €.**

Section d'investissement		
Dépenses		
Chap. 13	Subventions	107 689,20 €
Chap. 16	Remboursement des capitaux d'emprunts	13 568,52 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	30 328,80 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Chap. 040	Opérations ordre transfert entre sections	18 752,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	4 627,20 €
Chap. 458101	Dotations d'investissement versée	107 689,20 €
Total des dépenses d'investissement		282 654,92 €
Recettes		
Chap. 10	Dotations et fonds divers	0,00 €
Chap. 13	Subvention d'investissement	0,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	107 689,20 €
Chap. 040	Amortissements	51 138,42 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	4 627,20 €
Chap. 458201	Dotations d'investissement reçue	107 689,20 €
Total des recettes d'investissement		271 144,02 €

➔ Le budget d'investissement est déficitaire de 11 510,90 €.

Grandes lignes du CA 2025 (avec les RAR)

A la section de fonctionnement :

- Dépenses : 229 942,86 €
- Recettes : 302 132,00 €

➔ Le budget de fonctionnement est en excédent de 72 189,14 €.

A la section d'investissement :

- Dépenses : 282 654,92 €
- RAR : 271 144,02€

➔ Total des dépenses d'investissement : - 11 510,90 €

- Recettes : 229 276,82 €
- RAR : 92 133,00 €

➔ Total des recettes d'investissement : - 137 143,82 €

Résultat du CA 2025 avec reprise des résultats 2024 (hors RAR)

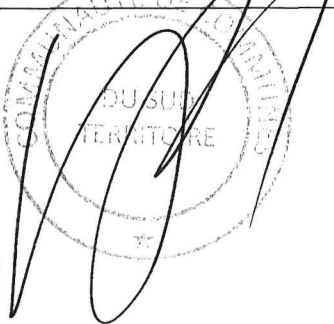
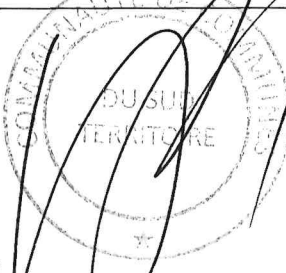
	Résultats 2025	Résultats 2024 reportés	Tous exercices confondus
Fonctionnement	72 189,14 €	534 501,11 €	606 690,25 €
Investissement	- 11 510,90 €	104 588,07 €	93 077,17 €
Total année	60 678,24 €	639 089,18 €	699 767,42 €

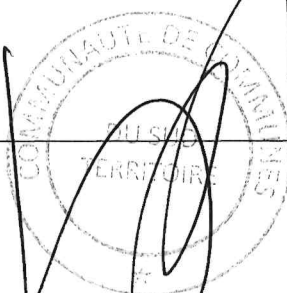
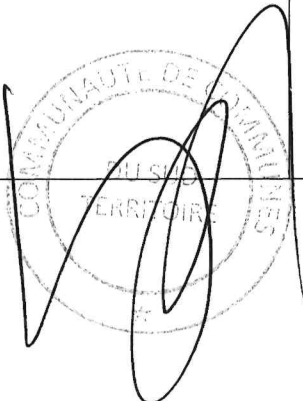
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2025.

Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter le compte administratif du budget GEMAPI pour l'exercice 2025.**

Annexe : Vue d'ensemble

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Christian RAYOT</p>  
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MARDI 12 MAI 2026</p>
<p>Le Président, Christian RAYOT</p>	



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260430-2026_04_09A-BF

RESULTAT DE L'EXERCICE				
Mandats émis	Titres émis (1)	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	512 597,78	573 276,02	639 089,18	A1 699 767,42
Investissement	282 654,92	271 144,02 (2)	104 588,07	A2 93 077,17
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	229 942,86	302 132,00 (3)	534 501,11	A3 606 690,25

RESTES A REALISER (4)				
Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
I + II	229 276,82	III + IV	92 133,00	B1 -137 143,82
I	229 276,82	III	92 133,00	B2 -137 143,82
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	A1 + B1 562 623,60
Investissement	A2 + B2 -44 066,65
Fonctionnement	A3 + B3 606 690,25

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260430-2026_04_09A-BF



Communauté de Communes du Sud
Loir-et-Cher

Etat des dépenses engagées non mandatées

Budget annexe GEMAPI (60004) - 2025

22/01/2026 - 11:16:26

Compte	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser
Engagement : 1 - Convention travaux de renaturation de la Bourbeuse	204113	76	87000.00 €
		Tiers : EPIC SNCF RESEAU	87000.00 €
Engagement : 17 - Diagnostic définition programme actions restauration hydromorphologique a	2031	76	56880.00 €
		Tiers : Société ARTELIA	56880.00 €
Engagement : 2 - Marché MCE réalisation de travaux dans le cadre du projet restauration de l'	2128	76	642.00 €
		Tiers : SAS IRH Ingénieur Conseil	642.00 €
Engagement : 20 - BC 4044 Levés topo et bathymétriques	2031	76	8952.00 €
		Tiers : SAS BUREAU D ETUDE JACQUET	8952.00 €
Engagement : 26 - étude de danger digue ZAC Allaine DELLE	2031	76	56737.20 €
		Tiers : SA GEOS ingénieurs Conseils S.A.	56737.20 €
Engagement : 5 - Campagne suivi avant travaux restauration de l'Allaine dans la traversée de D	2128	76	18800.00 €
		Tiers : SARL FEDERATION DE PECHE	18800.00 €
Engagement : 8 - travaux de restructuration de l'Allaine en traversée du centre ville DELLE	2128	76	265.62 €
		Tiers : SAS CLIMENT TRAVAUX PUBLICS	265.62 €

Le présent état est arrêté à la somme de :
L'ordonnateur :

229276.82 €



Le Président
Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260430-2026_04_09A-BF



Communauté de Communes du Sud
Rhône

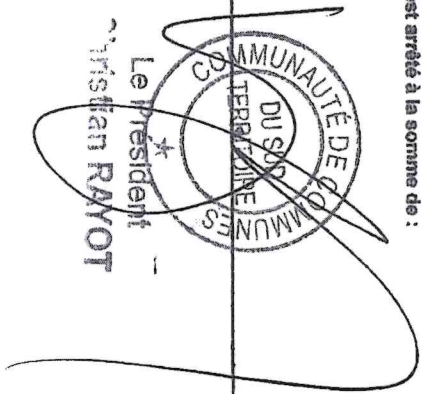
Etat des recettes certaines restant à émettre

Budget annexe GEMAPI (60004) - 2025

22/01/2026 - 11:16:53

DA	Compte	Fonction	Tiers	Reste à réaliser
	1 - SUBVENTION TRAVAUX SUPPRESSION SEUIL SUR ALLAINÉ TRAVERSEE DE 1311	76	EPA AGENCE EAU RHONE	92133,00 € 92133,00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 92133,00 €
L'ordonnateur :


Le Président
Christian RAYOT

